Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

ALLEMAGNE – Les Faucheurs volontaires condamnés à des peines de prison

Par Christophe NOISETTE

Publié le 23/09/2009, modifié le 16/04/2025

Le 23 septembre, après un mois passé en prison à Suhl, Michael Grolm, faucheur volontaire et apiculteur, retrouvait la liberté. Récidiviste, il avait été condamné en 2008 par le tribunal de Frankfort sur Oder à une amende de 1000 euros pour un fauchage opéré en 2007 [1]. L'apiculteur avait alors refusé de payer cette amende et annoncé qu'il préférait aller en prison afin de manifester sa détermination contre les PGM. En Allemagne, si l'inculpé se déclare et jure être insolvable, la Justice accorde des réductions de peine. Ainsi, Michael Grolm aurait pu ne faire que deux jours de prison, s'il avait accepté de signer un serment déclaratoire d'incapacité de paiement sur son revenu, ce qu'il a refusé de faire. Il a donc été emprisonné. En droit allemand, on parle « d'arrêt d'obligation », dont le but est d'obliger l'inculpé à revenir sur son refus. Ce type de peine peut se prolonger jusqu'à six mois, mais il faut que la peine reste relativement proportionnée à l'acte jugé. Ainsi, M. Grolm ne savait pas, le 27 août 2009, date de son incarcération, combien de temps il allait rester. A sa sortie de prison, il a déclaré : « On peut emprisonner un apiculteur mais jamais le pollen ».

Depuis, d'autres Faucheurs volontaires ont subi le même sort que M. Grolm, comme l'agriculteur Christian Platz, incarcéré pour deux semaines pour avoir refusé de payer une amende de 200 euros suite à un fauchage d'une parcelle de maïs en 2008. Il explique son refus en précisant qu'il ne souhaitait pas donner d'avantage d'argent à l'Etat qui subventionnait la recherche biotechnologique alors que 80% des Allemands y étaient hostiles [2].

[1] reportage vidéo en allemand sur le fauchage : http://www.cinerebelde.org/erster-f...

[2] Des photos du fauchage : http://www.lairederien.net/spip.php... et pour en savoir plus (en allemand) sur les Faucheurs volontaires allemands : http://www.gendreck-weg.de

Adresse de cet article : https://infogm.org/allemagne-les-faucheurs-volontaires-condamnes-a-des-peines-de-prison/